

Image not found or type unknown



Erreur calcul capital restant du

Par **nlami**, le **15/03/2011** à **21:08**

Bonjour, en mars 2010 j'ai racheté mon crédit LCL par BNPPARIBAS. En mars 2011, suite à une erreur de calcul du capital restant dû, le LCL me réclame de payer 4200€ correspondant une baisse d'échéance, lors de ma période de chômage datant de 2002 et que je devrai payer en fin du crédit. Question : est-il légal que le LCL me réclame de l'argent, pratiquement, un an après le rachat du crédit ? Suis-je dans l'obligation de répondre favorablement à leur requête ? Merci pour vos conseils.